



Université
de Toulouse

**Compte-rendu de
la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du jeudi 29 septembre 2011 à 16h00
à l'Université de Toulouse II - Le Mirail**

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, Université Toulouse I – Capitole
Daniel FILÂTRE, Université Toulouse II – Le Mirail
Pierre-Yves BOISSAU, Université Toulouse II – Le Mirail
Gilles FOURTANIER, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Marc REVERSAT, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Gilbert CASAMATTA, PRES et INP de Toulouse
Michel PETITPREZ, INP de Toulouse
Didier MARQUIS, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, ISAE

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Claude CHEVALET, Directeur de Recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Gilbert de TERSSAC, Directeur de Recherche CNRS, CERTOP

Représentants des collectivités territoriales

Nicole BELLOUBET, Conseil Régional Midi-Pyrénées
Pierre COHEN, CUGT

Représentants des milieux socio-économiques

Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées
Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées,
Président

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associes**

Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Monique GARDES, Université Toulouse III –Paul Sabatier
Jack THOMAS, Université Toulouse II –Le Mirail

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse

ETAIENT EXCUSES :

Emeline CHAUCHARD, Université Toulouse II – Le Mirail
Bruno CHAUDRET, Directeur de Recherche CNRS, LCC
Christian LAVIALLE, Université Toulouse I – Capitole
Stéphanie MIROUSE, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Bruno VERLON, CREDIGE

Invités :

Michel BASCLE, ENFA, représenté par Marie-Hélène BOUILLIER-LOUDOT

Jean-Pierre JUNG, ONERA
Michèle MARIN, INRA
Alain MILON, ENVT
Louis de MONTETY, ICAM

Assistait à la séance :

José D'ANTIN, conseiller du Recteur de l'Académie de Toulouse pour l'enseignement supérieur et la recherche

Assistaient également à la séance les personnels du PRES suivants :

Marie-France BARTHET, Directrice Exécutive
Marie-France CORNET, Directrice du Service Administratif et Financier
Catherine GADON, directrice du Service de la Diffusion de la Culture des Sciences et Techniques
Christophe HAUNOLD, directeur du Département Valorisation
Marie-Dominique HEUSSE, directrice du Service des Bibliothèques
Alexandre LEVY, Directeur du Service Communication et Relations Publiques
Jean RAFENOMANJATO, Chargé de mission, DFVE
Jacques REBISCOUL, directeur CIUT
Jean-Luc ROLS, directeur du Département Formation et Vie Etudiante
Raphaël ROSSEL, Agent Comptable
Olivier SIMONIN, directeur du Département Recherche et Doctorat
René-Marc WILLEMOT, SIA

Ordre du jour :

- Point 1– Approbation du compte-rendu du CA du 23 juin 2011
- Point 2 – IDEX : état d'avancement et création du Sénat Académique
- Point 3 – Création de la SATT
- Point 4 – Toulouse Campus (information)
- Point 5 – Renouvellement des directeurs des départements REI, FVE et RD
- Point 6 – Conventions
- Point 7 – Décision Budgétaire Modification n°2011-03
- Point 8 – Question diverse

-

Le Conseil d'Administration débute à 16h00 dans les locaux de l'Université Toulouse II – Le Mirail sous la présidence de Gibert CASAMATTA.

En préalable, Gilbert CASAMATTA prononce un mot d'accueil à l'intention de Michèle MARIN, conviée au conseil d'administration du PRES suite à son accession à la présidence du centre INRA, Hubert de ROCHAMBEAU en devenant le président adjoint. Il signale également la présence de Marie-Hélène BOUILLIER-OUDOT représentant Michel BASCLE, nouveau directeur de l'ENFA.

Le président fait aussi part de la tristesse du conseil suite à la disparition de l'un de ses membres, Frédéric Noailles, ancien de l'INP dont la mémoire est ici saluée.

Point 1– Approbation du compte-rendu du CA du 23 juin 2011

Représentant des enseignants-chercheurs, Jack Thomas regrette que le compte-rendu du dernier conseil d'administration du PRES n'ait pas repris avec plus de précision l'ensemble des prises de paroles des participants, et notamment la sienne lors de l'échange relatif au point 3

dudit compte-rendu concernant les investissements d'avenir et les critères d'éligibilité du Sénat Académique.

Prenant acte, Gilbert CASAMATTA met au vote ce **projet de compte-rendu du CA du 23 juin 2011, approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

Point 2 – IDEX : état d'avancement et création du Sénat Académique

Gilbert CASAMATTA fait le point sur le dossier IDEX et sur la nouvelle proposition que le PRES doit remettre au jury le 8 décembre prochain, suivant ses évaluations et recommandations :

En résumé, le système de gouvernance doit être clarifié, l'ingénierie et les forces économiques régionales pleinement mobilisées. Il est également utile d'aller au-delà des questions du jury en insistant sur notre vision de l'Université de Toulouse et notre ambition à 5 ou 10 ans. L'excellence doit être différenciatrice et partagée, les structures simplifiées.

Partant de ces indications, le bureau du PRES a donc proposé d'instituer sans plus attendre un Sénat Académique afin de manifester la motivation et d'attester la préparation du site de Toulouse. Des groupes de travail ont permis d'avancer en interaction, l'un sur le positionnement de la gouvernance, un autre sur la définition des collèges (dont le collège d'ingénierie), deux autres sur l'international et le partenarial...

Il y aura donc une gouvernance unique (et non plus bicéphale) de l'Université de Toulouse. Mal compris, le terme fédéral n'est pas retenu. Choix doit être fait entre la Fondation ou l'EPCS, voire un grand établissement. Par sa souplesse et son évolutivité, cette dernière solution retient l'attention du président. Concernant la composition du CA, les fondateurs doivent être représentants et majoritaires en tant que tels. Le CA est épaulé par un conseil scientifique : le Sénat Académique.

La visibilité de notre ambition à moyen et long termes pose la question de la fusion, notion qui ne doit plus être taboue. Le président s'interroge : plutôt que d'avancer pas à pas par le biais de mécanismes de compensation parfois complexes, n'aurions-nous pas à gagner à afficher clairement notre vision devant nos partenaires potentiels actuels et à venir ?

Le Sénat Académique peut dès maintenant permettre d'associer l'ensemble du site à ces réflexions : l'ensemble des documents de travail leur seront accessibles. Le commissaire général à l'investissement René RICOL se déplace à Toulouse le 13 octobre. Le projet doit être remis le 8 décembre pour une présentation le 3 janvier.

Claude CHEVALET souhaite que la redéfinition du Sénat Académique ne se fasse pas au détriment de la juste représentation des différents laboratoires du site. Par ailleurs, il juge indispensable que les responsables de ces labos qui ont activement répondu aux demandes du PRES soient informés par ce dernier de l'avancement et de l'évolution du dossier.

Pierre ESCALIER regretterait que les personnels BIATOSS ne soient pas représentés dans le Sénat Académique.

Gilbert CASAMATTA regrette lui aussi les manques d'information liés aux contraintes de calendrier. Il précise cependant que la nouvelle version du Sénat Académique est provisoire et qu'elle laisse la place à certains ajustements.

Jack THOMAS aurait préféré que l'idée de Sénat Académique ne réapparaisse pas dans le projet avant qu'une parfaite entente ne se dégage quant à sa composition.

Gilbert CASAMATTA précise que si une gouvernance de type bicéphale a pu gêner le jury, il n'en est rien du Sénat Académique, cet organe ayant été jugé au contraire très intéressant... et ayant d'ailleurs été repris par plusieurs projets concurrents.

Jean-Louis CHAUZY précise que la question première, implicitement posée par le jury international, reste celle de la fusion. Une décision trop neutre serait interprétée comme un manque d'engagement et conduirait la candidature toulousaine à son ajournement, issue hautement préjudiciable pour le site et dommageable eu égard au travail déjà mené. L'IRT et la SATT appellent à présent une ambition d'excellence mondiale.

Jean-Pierre JUNG aimerait entendre un à un les membres du bureau du PRES sur ce point précis.

Selon Gilbert de TERSSAC, le positionnement de la présidence du PRES permet au contraire de donner des perspectives et une orientation à l'ensemble du conseil.

Gilbert CASAMATTA confirme que la fusion n'est plus un sujet tabou et que le dossier IDEX pose cette question.

Pierre COHEN souhaite que, par delà les enjeux liés aux investissements d'avenir et une nécessaire mise en cohérence des acteurs à l'échelle de la métropole élargie, les parties prenantes du PRES avancent ensemble et délibérément vers une solution partagée. La fusion doit être débattue mais ne soit pas se faire dans la rupture.

Nicole BELLOUBET exprime son soutien d'une gouvernance unifiée intégrant l'ensemble des acteurs du site. L'IDEX doit avoir un effet d'entraînement sur tout le territoire et celui-ci reste à définir dans ses modalités. Pour la Région, le grand établissement doit exprimer le statut public de la structure commune. De même, son conseil d'administration doit être majoritairement composé des acteurs du site. Il faut construire des politiques scientifiques partagées et transversales. Ici comme ailleurs, la fusion peut à terme donner corps à une nécessaire réorganisation du site... et à sa différenciation.

Gilbert CASAMATTA souligne que la candidature IDEX a permis de formaliser une multiplicité de questions pertinentes et préexistantes chez chacun des acteurs du site toulousain. Elle agit comme un outil de projection dans le temps. Le site toulousain présente d'ailleurs des solutions avancées en matière de mécanismes et dispositifs communs à ses membres. Concernant le calendrier et la question de la fusion, celle-ci peut être affichée comme une vision, un modèle-cible, une ambition, et non pas comme un mécanisme arrêté.

Olivier SIMONIN présente la nouvelle définition du Sénat Académique avec des représentants de pôles thématiques chercheurs de référence.

33 membres seront répartis en trois collèges : un collège restreint pour le pôle scientifique autour des 6 pôles de compétence, un collège des établissements fondateurs et un collège recherche. Rappel est fait des missions d'impulsion et de suivi du Sénat Académique.

Des noms de personnalités sont proposés comme membres de ces organes. Le Sénat se tient donc prêt à être réuni et participer aux débats en cours. Alain COSTES attire l'attention sur la nécessaire indépendance des chercheurs, ce qui appelle une précision : le Sénat Académique n'a pas vocation à évaluer les contrats de recherche. En revanche, il peut prononcer des recommandations et donner de grandes orientations.

Jack THOMAS réitère son opposition au collège restreint du Sénat Académique et au mode de désignation de ses membres, ainsi qu'à la logique « censitaire » dans la désignation des directeurs de pôles et de la présidence. Il en appelle à la confiance envers la communauté des enseignants-chercheurs et à plus de démocratie universitaire.

Olivier SIMONIN précise que ces règles et critères d'éligibilité restent à définir et demeureront adaptables selon les pôles. De plus, les personnalités pressenties à la tête des pôles seront, par nature, soucieuses des questions de formation et d'enseignement. Il convient aussi de faire confiance à la capacité d'ouverture des personnes.

Gilbert CASAMATTA confirme qu'il faut dépasser les logiques partisans et conflits de chapelles au profit d'un fonctionnement qualitatif et de propositions innovantes.

Gilbert de TERSAC soutient cette vision opposée à une logique de quotas contreproductive.

Gilles FOURTANIER précise que les mécanismes du Sénat Académique doivent être perçus et présentés comme par nature transitoires. Du reste, le jury IDEX demande d'abord des efforts de projection, de simplification, de cohérence, de lisibilité et d'ouverture (internationalisation, monde socioéconomique, grands défis transverses) qui relèvent d'un intérêt commun. D'où le conseil d'orientation du site.

Bruno SIRE précise que le sénat académique restreint n'a par définition aucunement vocation à représenter l'ensemble des champs disciplinaires du site, mais à défendre l'intérêt collectif du site.

La création d'un Sénat Académique est votée à l'unanimité moins une voix des membres du PRES.

Point 3 – Création de la SATT

Aboutissement d'un projet porteur pour le site toulousain, Christophe HAUNOLD soumet aux administrateurs les statuts de la SATT, la société accélératrice de transferts de technologies, et son corolaire, la participation du PRES à son capital, ainsi que la désignation des représentants du PRES au CA de la SATT.

Elaborés avec le commissariat général aux investissements, les statuts prévoient une répartition du capital entre trois actionnaires : 33 % pour l'Etat, 25 % pour le CNRS et 42 % pour le PRES. De fait, le contrôle de l'Etat, le contributeur financier, est fort. Un comité d'investissement guidera le conseil d'administration de la SATT et son PDG verra son activité très encadrée. Sur 10 ans, 70 M € seront engagés (dont 1 au capital). Le contrat bénéficiaire définit le fonctionnement financier de la SATT avec un système de transfert des obligations financières. Les modalités de prise de participation y sont détaillées.

Le CA de la SATT comptera 3 représentants du CNRS, 4 représentants de l'Etat (déjà désignés) et 5 représentants du PRES.

Pierre ESCALIER attire l'attention du conseil sur le fait que les personnels ne sont pas représentés au CA de la SATT.

Gilbert de TERSSAC s'interroge également sur ce point.

Daniel FILÂTRE et Gilles FOURTANIER souhaitent aussi une meilleure appropriation du PRES dans la communauté, ce qui, pour Gilbert CASAMATTA, passera, au-delà du cadre de la SATT, par une meilleure information du site. Le président propose d'ores et déjà la mise en ligne de l'ensemble des documents de travail dont dispose le PRES sur l'espace collaboratif pour une accessibilité à l'ensemble des membres.

Suite à une intervention d'Alain COSTES rappelant le rôle de l'homme dans le transfert technologique, Jean-Luc ROLS précise qu'une action en faveur de la démarche entrepreneuriale est actuellement menée par le département FVE.

Les statuts de la SATT, la participation du PRES à son capital, la désignation des représentants du PRES au CA de la SATT et le mandat donné au Président pour signer la convention bénéficiaire Etat/ANR/CDC sont adoptés à l'unanimité.

Point 4 – Toulouse Campus (information)

René-Marc WILLEMOT fait un point d'avancement sur les opérations Toulouse Campus.

Le PPP du Mirail est bien lancé. Après une première session d'audition les 21 et 22 septembre, les quatre groupements sont invités à remettre leurs propositions le 7 novembre. Les offres finales seront remises le 10 avril après deux séances de dialogue compétitif. Le lauréat sera désigné en juin 2012 pour une notification du contrat en septembre.

Le PPP du Grand Sud-Est est en phase d'évolution. La tranche conditionnelle est décalée. Les cinq autres opérations demeurant sont en cours d'analyse au ministère pour un investissement total de 95,5 M€. Le partenaire sera désigné in fine en janvier 2013.

Concernant les opérations en MOP, l'APD du Quartier des Sciences a été remis en septembre, toujours sur la prévision d'une livraison mi-2014. La programmation de la Maison de la Recherche et de la Valorisation donne actuellement lieu à la déconstruction de l'ancien bâtiment de l'ENSIACET pour une fin des travaux en décembre 2012. Le chantier sera gardienné afin de prévenir le pillage des métaux. Le permis de construire de l'Espace Clément Ader est en attente de délivrance. La livraison est prévue pour août 2013. Enfin, les aménagements publics vont donner lieu à un concours.

Gilles FOURTANIER rappelle les gros efforts accomplis par UPS dans la bonne conduite de ces projets et s'inquiète d'un éventuel abandon de différents volets parmi lesquels le bâtiment de

formation professionnelle et le centre de langues. Il demande formellement l'application de l'ensemble des réalisations ayant fait l'objet d'une programmation.

René-Marc WILLEMOT précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon mais de la prise en compte du calendrier et des contraintes du ministère.

Gilbert CASAMATTA atteste de l'accompagnement d'UPS et précise qu'il s'agit aussi de gérer au mieux les intérêts intercalaires.

Point 5 – Renouvellement des directeurs des départements REI, FVE et RD

Dans le cadre du renouvellement annuel des directeurs des départements du PRES, Marie-France BARTHET soumet au vote, dans une volonté de continuité et d'expérience, la reconduction de

Laurent GROSCLAUDE au département Relation Européennes et Internationales et

Olivier SIMONIN au département Recherche et Doctorat.

Le conseil d'administration approuve ses nominations à l'unanimité.

Point 6 – Conventions

Marie-France BARTHET indique que la présentation d'une nouvelle convention cadre avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées doit formaliser les dernières évolutions du contrat passé précédemment, notamment suite à la signature du contrat quinquennal et du schéma régional d'enseignement supérieur. Cette nouvelle convention vient aussi pérenniser les partenariats noués, les prolongeant même par l'intention qu'elle se donne de signer des partenariats de sites.

Gilbert CASAMATTA redit l'importance de cette convention pour les ambitions conjuguées du site et de la Région.

Nicole BELLOUBET précise au demeurant que ce document ne reprend pas, loin de là, l'ensemble des aides régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation.

José d'Antin demande si la convention implique des transferts de formations d'établissement à établissement.

Nicole BELLOUBET précise qu'il s'agit simplement pour l'heure d'une orientation souhaitée de la Région.

Daniel FILÂTRE partagerait pour le moins l'idée d'une meilleure fluidité et continuité des parcours.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Marie-Dominique HEUSSE présente la convention financière entre le SICD et le CNRS qui permettra de consulter dans les bibliothèques du site la base de données des manuscrits et des enluminures en possession du centre.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Décision Budgétaire Modification n°2011-03

Marie-France CORNET présente la décision budgétaire modification n°2011-03 rendue nécessaire par la tenue des commissions LABEX et EQUIPEX et l'octroi de crédits nouveaux.

A ce propos, la Région demande au PRES par la voix de Nicole BELLOUBET la liste actualisée des projets LABEX et EQUIPEX, à commencer par ceux portés par Toulouse.

Le président mettra ce document en consultation.

La DBM 2011-03 est adoptée à l'unanimité.

Des tarifs relevant de la Maison Universitaire Franco-Mexicaine sont par ailleurs présentés, soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Point 8 – Question diverse

Marie-France CORNET soumet au vote l'hébergement dans les locaux du PRES de la fédération des associations de docteurs et doctorants de l'Université de Toulouse.

Cette disposition est prise à l'unanimité.

-

Gilbert CASAMATTA remercie les participants et clôt peu avant 20 heures le conseil d'administration du 29 septembre 2011.

Prochain CA : le jeudi 24 novembre 2011 à 16H00 à l'UPS.

-

Toulouse le 24 novembre 2011

Le Président du PRES



Gilbert CASAMATTA